

Carte scolaire. Ces écoles du pays de Caux qui pourraient perdre une classe

2-3 minutes

Mis en ligne le 31/01/2022 à 16:00

Réuni mardi 1er février 2022, le comité technique paritaire départemental arrêtera la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022 en Seine-Maritime, avec notamment l'annonce des fermetures de classes.



La fermeture des classes à l'ordre du jour du CTSD - Photo

archives PARIS NORMANDIE

Le comité technique spécial départemental (CTSD) est cette instance présidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale où siègent les élus des organisations syndicales et dont l'une des missions est d'arrêter chaque année [la nouvelle carte scolaire](#).

Sujet sensible s'il en est, les fermetures de classe, à l'ordre du jour de ce CTSD du mardi 1er février. Plusieurs circonscriptions cauchoises sont potentiellement concernées.

13 établissements dans le viseur

Pour Lillebonne, l'école maternelle Desgenétais (Bolbec), l'école élémentaire Hélène Boucher (Gruchet-le-Valasse), l'école élémentaire du Clairval (Lillebonne) et le SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) du Lin Bleu (pour la maternelle à Bernières). Pour Saint-Valery-en-Caux, l'école élémentaire Pergaud (Cany-Barville), l'école primaire de Néville, le SIVOS du plateau de Caux (en élémentaire), le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) des Castels, en maternelle.

Enfin, pour la circonscription d'Yvetot, l'école élémentaire Prévost (Yvetot), l'école de la Caillouville (Rives-en-Seine, maternelle), l'école élémentaire Freinet à Hattenville, l'école élémentaire à Autretot ou le RPI à Environville-Cliponville (élémentaire). Rien ne sera figé à l'issue de la réunion de ce genre.